

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

E. FOURNIER DE FLAIX

**L'accroissement de la richesse, depuis 1789, en France,
en Angleterre et en d'autres états**

Journal de la société statistique de Paris, tome 26 (1885), p. 469-481

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1885__26__469_0

© Société de statistique de Paris, 1885, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

L'ACCROISSEMENT DE LA RICHESSE, DEPUIS 1789, EN FRANCE, EN ANGLETERRE ET EN D'AUTRES ÉTATS.

A la suite des événements de 1815, un publiciste distingué, financier expérimenté, le chevalier de Hennet, qui avait été premier commis au ministère des finances, s'écriait, dans un *Essai sur les finances de la France*, qui traversait alors une crise très grave : « L'Angleterre se joue d'une dette de 19 milliards en capital et d'un « milliard d'impôts. La France porterait difficilement son revenu à 600 millions. En « vérité, les finances françaises ne sont que des bagatelles, comparées aux finances « anglaises ; sous le rapport financier, nous sommes des nains, les Anglais sont des « géants. »

Pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'habitude de comparer les ressources et les finances de la France et celles de l'Angleterre devint une sorte de manie. Des esprits judicieux, le marquis de Mirabeau, Letrosne, s'y laissaient aller volontiers, sans avoir sous la main les documents indispensables à des rapprochements sérieux, tous concluaient en faveur de la supériorité de richesse de la France ; ce qui était exact, si on ne tenait pas compte de la population et du territoire, mais ce qui ne l'était plus, si à une appréciation d'ensemble on substituait une appréciation de répartition. Plus tard, pendant les luttes de la Révolution et de l'Empire, cette manie reparut, les publicistes et les hommes d'État anglais, à quelques exceptions près, Sinclair entre autres, exaltaient la grandeur des ressources et du crédit de l'Angleterre ; non seulement ils ne se trompaient pas, mais ils n'en soupçonnaient même pas toute l'étendue. Adam Smith trouvait déjà le montant de la dette publique de l'Angleterre très élevé. Il le portait, au 1^{er} janvier 1775, à 129,446,323 liv. sterling ; il prévoyait que le remboursement ne pourrait jamais en avoir lieu. Vingt-trois ans plus tard, au 1^{er} janvier 1798, cette dette avait été portée au total de 468,461,852 liv. st. De pareilles sommes confondaient les publicistes et les hommes politiques français. La situation économique et financière de la France ne leur permettait plus de faire aucune comparaison. « La France, disait Crétet, est « sans crédit, même en perspective. » Comme compensation, ils admettaient qu'une catastrophe financière en Angleterre était inévitable et qu'il ne lui était plus possible d'emprunter. Au 1^{er} janvier 1817, la dette publique de l'Angleterre s'élevait à 861,039,049 liv. st., soit une augmentation de près de 400,000,000 liv. st., ou 10 milliards.

Il fallut donc bien se rendre à l'évidence : l'opinion publique désarma, la prodigieuse élasticité des ressources de l'Angleterre devint un thème banal et le chevalier de Hennet résumait le sentiment de tout le monde quand il disait : « En finances, nous sommes des nains et les Anglais sont des géants. »

Les choses ont singulièrement changé depuis 1815. Les Anglais sont peut-être restés des géants ; par contre, les Français ne sont plus des nains, du moins en finances.

La dette publique de la France, sans y comprendre les divers engagements du Trésor à long terme et à court terme ni la dette flottante, est supérieure à la dette

consolidée de l'Angleterre. Le service de cette dette se fait cependant avec la plus grande régularité, bien qu'il exige chaque année une somme excédant de beaucoup les 600 millions auxquels le chevalier de Hennet déclarait, il y a 70 ans, que la France ne pourrait élever son revenu. Il y a donc eu, en France depuis cette époque, un très notable accroissement de richesse. Cet accroissement est indirectement attesté par le développement même du crédit public, par la progression du rendement annuel de l'impôt qui, pour la part de l'État, a été, en 1884, de 3,109 millions, et par le fait que la France acquitte aujourd'hui une pareille somme avec plus de facilité qu'elle n'aurait pu payer 600 millions en 1815.

Je n'ai pas l'intention de rechercher les causes d'un changement dont l'importance saute à tous les yeux. L'étude de ces causes appartient plutôt au domaine de l'économie politique qu'à celui de la statistique. C'est en les examinant à propos d'une publication récente, que j'ai pu me rendre compte de leur puissance et en contrôler les effets qui se traduisent par des chiffres. Ces chiffres, quelle que soit leur incertitude, ont deux avantages : d'une part, ils donnent une idée assez exacte de l'accroissement de la richesse en France depuis la Révolution, en même temps qu'ils permettent d'établir des comparaisons intéressantes avec les autres États, notamment avec l'Angleterre. D'autre part, ils indiquent avec une certitude plus grande encore, la progression de cet accroissement ; enfin, ils fournissent l'occasion de comparer entre eux divers moyens, diverses méthodes d'étudier la richesse des États.

Je diviserai, par suite, ce mémoire en trois parties : la première sera consacrée à l'examen comparatif des méthodes pour évaluer la richesse dans les divers États, la seconde à rechercher quel a été l'accroissement de la richesse en France et quelle est la progression de cet accroissement depuis 1789, la troisième à rapprocher les résultats obtenus en France, de ceux qui ont eu lieu dans les autres États, particulièrement en Angleterre.

PREMIÈRE PARTIE.

Des méthodes d'évaluation de la richesse.

L'idée de comparer les ressources des États, leurs richesses acquises comme les moyens de les accroître, semble avoir été, dans son premier épanouissement, essentiellement politique et tout empirique. Elle ne prend véritablement corps et ne se manifeste en dehors des arcanes des cabinets diplomatiques qu'à la fin du xvii^e siècle. Machiavel lui-même, qui a vécu, qui écrivait au milieu du peuple le plus riche alors de l'Europe, paraît avoir considéré, avant tout, la richesse comme un instrument de guerre.

Ce sont, en effet, les grandes guerres de la fin du règne de Louis XIV qui, non seulement provoquèrent des évaluations, mais conduisirent les esprits à rechercher, à étudier des instruments, des méthodes d'évaluation. Sur les trois méthodes qui sont utilisées aujourd'hui, deux datent de cette époque. La première n'est autre que le recensement, le census, officiel ou particulier, tel qu'il est pratiqué avec de très grands progrès, il est vrai, aux États-Unis. Vauban a procédé, dans les premières années du xviii^e siècle, à un véritable census de la France. La seconde méthode est celle de l'impôt sur les revenus. Les revenus étant constatés, on peut en déduire la richesse.

A l'époque où Davenant a écrit, le fonctionnement déjà ancien de la taxe des pauvres, les rôles de la *Landtax* et même les dîmes ecclésiastiques donnaient déjà les moyens de faire une évaluation assez exacte de la richesse foncière en Angleterre.

De ces deux méthodes, la seconde est en rapport direct avec les systèmes fiscaux des États; elle en est le résultat. Il n'en est pas de même de la première. Elle est indépendante de toute organisation fiscale. Cependant aux États-Unis, le census est l'un des éléments employés pour établir les *real and property-taxes*.

Pendant le xviii^e siècle, les impôts du dixième et du vingtième, les tailles elles-mêmes, s'ils avaient été généralisés, comme de M. de Machault l'avait demandé pour les vingtièmes, auraient pu permettre des évaluations de la richesse tout aussi précieuses et même plus complètes que celles de l'*income-tax*. S'il avait même été possible de conserver et de comparer les rôles des tailles, dans les pays d'élections, ils seraient encore aujourd'hui utiles.

L'organisation de l'*income-tax* en Angleterre à la fin du xviii^e siècle, a donné un instrument régulier, une méthode définitive pour évaluer la richesse et surtout la progression de la richesse. Mais les résultats de l'*income-tax* sont nécessairement incomplets, puisque l'*income-tax* ne s'applique pas à tous les revenus de l'Angleterre.

Les deux impôts combinés, la *Classensteuer* et l'*Einkommensteuer*, en Prusse, peuvent fournir des moyens d'évaluation, sinon plus parfaits, du moins donnant des résultats plus complets.

C'est la France qui, à divers points de vue, a trouvé, dans son système fiscal, les procédés les plus complets et les plus sûrs d'évaluer la richesse et d'indiquer la progression de son accroissement.

Les droits de mutation par décès sont le premier de ces procédés. Dans aucun État de l'Europe l'impôt successoral n'est aussi ancien et aussi fortement organisé qu'en France. Tous les capitaux, toutes les richesses sont soumis, sans exception, à l'impôt successoral. Il y a bientôt 96 ans que cet impôt fonctionne, puisqu'il figure parmi les réformes de l'Assemblée constituante, et bien que certaines valeurs, certaines formes du capital lui échappent encore, notamment les titres au porteur, on peut dire qu'en général il atteint toutes les fortunes, il frappe l'ensemble des richesses. Les bases d'évaluations, quant aux valeurs mobilières, sont suffisantes et sûres; celles pour les immeubles ont lieu d'après une capitalisation peut-être trop élevée dans ces dernières années, — mais, en général, l'administration y apporte des tempéraments.

Dans les autres États, ou bien l'impôt successoral est de date trop récente, ou son application est faite d'après des procédés trop incertains, pour qu'on puisse établir des comparaisons fructueuses, sauf pour l'Angleterre, quoique, même en Angleterre, l'impôt successoral soit organisé sur des bases différentes qu'en France.

L'idée de trouver dans les valeurs successorales des éléments d'appréciation de la richesse a été mise pour la première fois en pratique par Porter, dans son ouvrage : *The progress of nations*; elle a été depuis appliquée, par l'honorable M. Giffen, directeur du *Board of trade*, dans le mémoire remarquable qu'il a présenté le 15 janvier 1878 à la Société de statistique de Londres, sur l'évaluation de l'accroissement de la richesse en Angleterre; enfin elle a été scientifiquement discutée et singulièrement élargie par l'un des membres de notre Société, notre savant collègue M. de Foville, dans des travaux que personne de nous n'a oubliés.

Cette méthode se rattache à d'autres branches de la statistique. Elle revêt ainsi

un caractère véritablement scientifique. En effet, l'impôt successoral ne fournit une évaluation de la richesse d'un pays pour une année donnée que pour les valeurs transmises pendant cette année. Comment apprécier la richesse totale du pays d'après les résultats d'une seule année ? La réponse est fournie par la branche de la statistique qui s'occupe de la population et de la vitalité. Il s'agit de calculer le nombre d'années nécessaire pour que le droit successoral ait atteint toutes les fortunes particulières ; il faut connaître la durée moyenne d'une génération. Ces calculs ont naturellement provoqué de nombreuses discussions qui ne sont pas encore terminées, mais dont on peut conclure qu'un laps de temps moyen de 34 à 36 années peut être considéré comme le cycle nécessaire pour que tous les patrimoines paient leur contribution à l'impôt successoral. Par suite, en multipliant par le coefficient 34, 35 ou 36 le total des valeurs successorales d'une année, on peut avoir une appréciation relativement exacte de la richesse d'un pays dans cette année, puisque $\frac{1}{34}$ seulement des patrimoines acquitte, chaque année, l'impôt, en moyenne.

Telle est cette méthode ; elle présente de sérieux avantages, mais elle n'est pas sans défauts, à raison de l'aléa des évaluations, des fraudes dans les déclarations, notamment pour les titres au porteur ou à ordre, de l'incertitude du coefficient, et enfin des oscillations de la mortalité. Si les bases d'évaluations sont empruntées à une année de forte mortalité, ou de mortalité ayant atteint les classes riches, ou ayant englobé quelques personnalités exceptionnellement opulentes — et les cas se présentent parfois, — on obtiendra un ensemble exagéré. Ce sera l'inverse dans les années de faible mortalité ou de mortalité ayant frappé les patrimoines secondaires. Aussi ne faut-il pas hésiter à employer simultanément avec cette méthode d'autres procédés d'évaluation ou de contrôle.

Le système fiscal de la France nous fournit, comme je l'indiquais tout à l'heure, plusieurs autres moyens d'évaluation ou de contrôle dont l'un est d'une grande importance. Ce moyen c'est l'impôt foncier. L'impôt foncier est, en France, un véritable impôt sur le revenu. Il est levé par une administration très compétente. Il est, par suite, possible de connaître l'ensemble des revenus fonciers de la France. Une enquête spéciale a été, à la demande de M. Léon Say, alors ministre des finances, faite en 1879 sur l'ensemble de ces revenus, soit pour les immeubles non bâtis, soit pour les immeubles bâtis, de manière à donner, en même temps, une évaluation du revenu et de la valeur vénale. On ne saurait contester l'importance de ce moyen. Il en existe un second, plus exact encore, c'est l'impôt sur les revenus des valeurs mobilières. Cet impôt permet de constater la valeur réelle d'une partie du capital mobilier.

Les deux autres méthodes, le recensement ou le *census* et l'impôt général sur les revenus, présentent beaucoup plus d'incertitude. Le hasard, l'arbitraire, dominant dans le *census* ; quant à l'*income-tax*, elle ne donne aucun renseignement sur un élément considérable de la richesse, sur le capital des classes qui ne sont pas assujetties à l'impôt. Au lieu de porter sur la matière imposable, elle n'atteint que les personnes. Ce n'est pas que les personnes ne soient elles-mêmes un élément très important de la richesse. Le moment viendra où la statistique des professions permettra d'évaluer la puissance productive des populations, comme Charles Dupin a essayé de le faire ; mais l'état actuel de la statistique n'autorise à évaluer, quant à présent, comme éléments de la richesse, que les valeurs composant le capital.

DEUXIÈME PARTIE.

L'accroissement de la richesse en France depuis 1789.

Jusqu'en 1820, il n'a existé que des renseignements particuliers sur la richesse de la France.

D'après les évaluations dues à Lavoisier et à Tolosan, contrôlées par Moreau de Jonnés et Léonce de Lavergne, on a évalué à 38 milliards la richesse de la France en 1789. Ils se répartissaient ainsi :

Capital foncier rural	21 milliards.
Capital foncier urbain	7 —
Capital foncier mobilier.	10 —
	38 —

Pour la période de 1789 à 1815, on possède les évaluations de Chaptal qui est une autorité comparable à Lavoisier. D'après les estimations de Chaptal, contrôlées également, la richesse de la France en 1815 représentait 45 milliards :

Capital foncier rural	26 milliards.
Capital foncier urbain.	8 —
Capital mobilier.	11 —
	45 —

L'accroissement avait été exclusivement rural. Les villes n'avaient que très peu gagné ; le commerce était loin de la prospérité de 1789.

De 1815 à 1826, grâce à la paix et à un gouvernement réparateur, l'accroissement fut très important. En effet, les valeurs successorales montèrent pour 1826 à 1,807 millions, qui, multipliés par le coefficient 36, représentent 71,059,200,000 francs. La différence est de 26 milliards. Mais de 1815 à 1826 le revenu public s'était élevé de 729 à 982 millions, recettes ordinaires.

De 1826 à 1883, les valeurs successorales ont passé de 1,807,200,000 à 6,306,066,272, dont la capitalisation est de 226,018,385,792. La différence entre les capitalisations, obtenues avec le coefficient 36, est de 154,959,185,792.

Il est vrai que, d'après la législation française, le passif n'est pas déduit de l'actif successoral et que les dettes de l'État en font partie. En ce qui est des dettes de l'État, sans entrer dans la discussion de la nature réelle de ces dettes, on peut répondre que l'État possède un domaine dont la valeur, surtout si on y fait entrer la nue propriété des chemins de fer, couvre largement ses dettes. En ce qui est du passif successoral, il est à peu près constaté que les valeurs qui échappent au fisc, notamment les titres au porteur, créances chirographaires, marchandises, meubles, numéraire, équivalent à ce passif. C'est là l'argument fondamental sur lequel l'administration s'est de tout temps basée pour maintenir une perception que rien ne justifierait autrement.

Quelques déductions que l'on exerce, au surplus, sur les chiffres qui précèdent, il n'en reste pas moins une différence des $\frac{2}{3}$ entre les valeurs successorales aux deux époques données. La richesse a triplé en France de 1826 à 1883, c'est-à-dire en 57 ans. L'enquête foncière faite en 1879, nous fournit les moyens de vérifier ces résultats.

D'après cette enquête, la valeur des immeubles non bâtis s'élevait en 1879 à	91,500,000,000 ^f
A la même époque, la valeur des immeubles bâtis, d'après un revenu de 2,200,400,000, représentait	45,000,000,000
Enfin, en 1882, les valeurs successorales mobilières de toute sorte sur lesquelles les droits de mutation ont été perçus, formaient un ensemble de	106,855,000,000
Ensemble	<u>243,355,000,000</u>
Total successoral	226,000,000,000
Excédent	<u>17,000,000,000^f</u>

Excédent supérieur de 17 milliards au total donné par les valeurs successorales seules. L'ensemble se trouve ainsi vérifié. Il faut même ajouter que des trois articles dont l'ensemble de 243 milliards se compose, le dernier, celui des valeurs mobilières, est certainement inférieur au capital mobilier de la France. Ce n'est que pour les évaluations du capital immobilier, surtout du capital immobilier non bâti, qu'on pourrait craindre une certaine exagération dans le chiffre de 91 milliards, maintenu cependant dans une enquête supplémentaire faite en 1883. Si donc on déduit des évaluations du capital immobilier, déduction qui serait élevée, l'excédent de 17 milliards, on retrouve le chiffre de 226 milliards fourni par les valeurs successorales et on est autorisé à le considérer plutôt comme inférieur que comme supérieur au capital de la France.

Ce raisonnement est fondé sur l'importance que prend, de nos jours, le capital mobilier et sur le degré de certitude des évaluations qui sont données, dans les déclarations successorales, aux valeurs mobilières de tout genre. Ces évaluations sont faites d'après les déclarations des parties, qui sont loin de prendre des maximums, ou d'après des inventaires réguliers dans lesquels les objets sont estimés aux 2/3, ou d'après des cours authentiques.

Relativement au développement du capital mobilier, les valeurs successorales nous donnent des éléments précieux de comparaison.

En 1826, l'actif immobilier successoral se trouve porté à . . .	1,078,755,691 ^f
Et l'actif mobilier à	707,588,108
Total	<u>1,786,343,799</u>
En 1882, l'actif immobilier se trouve porté à	3,105,099,265 ^f
Et l'actif mobilier à	2,968,212,950
Total	<u>6,073,312,215</u>

Ainsi, de 1826 à 1882, l'actif immobilier aurait augmenté de 2,026,343,474, soit de 200 p. 100 et l'actif mobilier de 2,260,624,842, soit de plus de 300 p. 100.

Reste à se rendre compte de la progression de cet accroissement. A cet effet, je diviserai en sept périodes de huit années chacune, les 56 ans écoulés de 1826 à 1882.

Première période, 1826-1833.

	MEUBLES		IMMEUBLES.	
	1826.	1833.	1826.	1833.
	1,000 fr.	1,000 fr.	1,000 fr.	1,000 fr.
Successions . . .	457,050	524,326	880,308	938,035
Donations . . .	250,537	273,916	198,446	223,295
	<u>707,587</u>	<u>798,242</u>	<u>1,078,754</u>	<u>1,161,330</u>

Progression du capital immobilier, 1833.	1,161,330,000
— 1826.	1,078,754,000
8 p. 100	92,576,000
Progression du capital mobilier, 1833.	798,242,000
— 1826.	707,587,000
12 1/2 p. 100	98,655,000

Deuxième période, 1834-1841. —

	1834.	1841.	1834.	1841.
Successions	519,157	615,315	940,230	1,025,104
Donations	283,337	325,990	220,404	284,057
	802,494	941,305	1,160,634	1,309,161
Progression du capital immobilier, 1841.				1,309,161
— 1834.				1,160,634
12 3/4 p. 100				148,527
Progression du capital mobilier, 1841.				941,305
— 1834.				802,494
17 1/4 p. 100				138,811

Troisième période, 1842-1849.

	1842.	1849.	1842.	1849.
Successions	668,263	735,522	1,099,841	1,154,154
Donations	344,063	325,672	284,057	314,672
	1,012,326	1,061,194	1,383,898	1,468,826
Progression du capital immobilier, 1849				1,468,826
— 1842				1,383,057
6 1/2 p. 100				85,569
Progression du capital mobilier, 1849				1,061,194
— 1842				1,012,326
4 3/4 p. 100				48,868

Il se manifeste dans cette période un affaiblissement sensible de la progression, c'est l'influence de la Révolution de 1848. L'exactitude de l'instrument de la méthode est ainsi contrôlée.

Quatrième période, 1850-1857.

	MEUBLES.		IMMEUBLES.	
	1850.	1857.	1850.	1857.
	1,000 fr.	1,000 fr.	1,000 fr.	1,000 fr.
Successions	805,076	962,915	1,220,266	1,279,433
Donations	349,920	405,464	308,660	334,772
	1,154,996	1,368,379	1,528,926	1,614,205
Progression du capital immobilier, 1857				1,614,205
— 1850				1,528,926
5 1/2 p. 100				85,279
Progression du capital mobilier, 1857				1,368,379
— 1850				1,154,996
18 1/2 p.				213,383

Cinquième période, 1858-1865.

	1858.	1865.	1858.	1865.
Successions . . .	1,111,988	1,374,503	1,456,158	1,654,539
Donations . . .	405,099	465,849	360,927	384,665
	<u>1,517,087</u>	<u>1,840,352</u>	<u>1,817,085</u>	<u>2,039,204</u>
Progression du capital immobilier, 1865				2,039,204
— 1858				<u>1,817,085</u>
		12 3/4 p. 100. . . .		<u>222,119</u>
Progression du capital mobilier, 1865				1,840,352
— 1858				<u>1,517,087</u>
		21 1/2 p. 100. . . .		<u>323,265</u>

Nous constatons encore ici l'exactitude de la méthode, la période 1858-1865 a été particulièrement prospère, surtout au point de vue agricole.

Sixième période, 1866-1873.

	1866.	1873.	1866.	1873.
Successions . . .	1,455,020	1,731,123	1,654,539	1,980,555
Donations . . .	485,532	572,062	414,143	460,602
	<u>1,940,552</u>	<u>2,303,185</u>	<u>2,068,682</u>	<u>2,442,157</u>
Progression du capital immobilier, 1873				2,442,157
— 1866				<u>2,068,682</u>
		18 1/4 p. 100. . . .		<u>373,475</u>
Progression du capital mobilier, 1873				2,303,185
— 1866				<u>1,940,552</u>
		18 1/2 p. 100. . . .		<u>362,633</u>

Il y a lieu de remarquer, quant à la progression du capital immobilier de 18 1/4 p. 100, que le taux d'évaluation des immeubles était porté en 1872 à 25 p. 100 au lieu de 20 p. 100 du revenu. D'ailleurs, ces résultats attestent le fait de la puissance des ressources que la France a déployées dans la crise de 1870-1871.

Septième période, 1874-1882 (huit ans).

	MEUBLES.		IMMEUBLES.	
	1874.	1882.	1874.	1882.
Successions . . .	1,858,308	2,368,083	2,073,200	2,658,822
Donations . . .	571,927	600,129	423,627	446,277
	<u>2,430,235</u>	<u>2,968,212</u>	<u>2,496,827</u>	<u>3,105,099</u>
Progression du capital immobilier, 1882				3,105,099
— 1874				<u>2,496,827</u>
		24 1/3 p. 100. . . .		<u>608,272</u>
Progression du capital mobilier, 1882				2,968,212
— 1874				<u>2,430,235</u>
		22 p. 100.		<u>537,977</u>

Ainsi, ni la crise financière de 1881, ni la concurrence américaine, n'ont paralysé le mouvement de progression; jamais cette progression n'a été plus grande que de 1874 à 1882, surtout pour le capital immobilier.

Qu'est-elle devenue en 1883 et 1884?

En 1883, les résultats provisoires portent l'ensemble des valeurs successorales mobilières et immobilières à 6,306 millions au lieu de 6,073 millions en 1882; la progression d'une année à l'autre a été encore de 273 millions, soit en capital 9,818 millions.

En 1884, les résultats ne dépasseraient pas 6,050 millions; on serait ramené à la situation de 1882.

La progression que présente la septième période est très importante. En ce qui est du capital mobilier, le taux de cette progression concorde avec les faits connus; il n'en est pas tout à fait de même en ce qui est du taux de la progression du capital immobilier. Il est probable que la plus-value des propriétés bâties en est le principal élément.

Quoi qu'il en soit, les évaluations successorales fournissent certainement un instrument d'une remarquable précision pour suivre les diverses étapes de la richesse en France.

TROISIÈME PARTIE.

De l'accroissement de la richesse et de la progression de cet accroissement dans les États étrangers depuis 1789.

Il n'existe, pour aucun autre État, même pour l'Angleterre, des moyens d'évaluation et d'appréciation, aussi complets que pour la France. Les résultats qu'on peut comparer à ceux qui concernent la France, sont loin, par conséquent, d'avoir la même exactitude.

§ 1. — L'Angleterre.

On possède, depuis la fin du ^{xvii}^e siècle, des évaluations plus ou moins imparfaites, de la richesse de l'Angleterre. A cette époque, Davenant portait les revenus du peuple anglais à 1,100 millions de francs; Decker, au milieu du siècle suivant, à 1,600 millions et Pitt, à la fin, à 3 milliards. L'Irlande n'est pas comprise dans ces chiffres. On peut déduire le capital des revenus, Pitt l'évaluait, pour l'Angleterre et l'Écosse, à 28 milliards et le D^r Becke à 25 milliards.

La période des guerres de la Révolution et de l'Empire a été extrêmement favorable à l'Angleterre. En 1814, Colquhoun élevait à 10,767 millions de francs le revenu du peuple anglais qui aurait triplé de 1798 à 1814, et son capital à 70 milliards. Ces évaluations avaient, en partie, pour fondement, l'*income-tax*, établie par Pitt. La plupart des statisticiens, des économistes, ont accepté les calculs de Colquhoun.

De 1815 à 1843, époque pendant laquelle l'*income-tax* n'a pas été maintenue, il a été fait de nombreuses évaluations de la richesse de l'Angleterre par lord Liverpool, Parnell, Pablo Pebrer, Bailly et Porter. Parnell et Colquhoun soutenaient que les revenus, du moins jusque vers 1830 et 1834, avaient diminué. Aussi Bailly, écrivain exact, ne les évaluait, en 1834, qu'au même chiffre qu'en 1814. A l'époque où Porter a composé son ouvrage: *The progress of nations*, la situation s'était déjà améliorée. Il évaluait, en 1843, le capital mobilier de l'Angleterre à 55 milliards, et le capital immobilier à 60 milliards, soit 115 milliards. En 1843, le capital im-

mobilier de la France, d'après les valeurs successorales, ne dépassait pas 50 milliards et le capital mobilier 36 milliards.

Toutefois, il faut tenir compte que Porter évaluait le capital à 45 fois la masse successorale, tandis que le coefficient 36 a été seulement appliqué aux masses successorales françaises. Il est vrai que les masses successorales ne se constituent pas en Angleterre de la même manière qu'en France. En France, l'impôt est prélevé sur la valeur réelle sans aucune déduction du passif; en Angleterre, l'impôt n'est prélevé sur la valeur réelle qu'en matière mobilière, la valeur des immeubles n'étant calculée que d'après l'âge des héritiers; les petites successions sont exemptes et les dettes sont toujours déduites.

Ainsi, en 1882, la masse successorale donnant 147,603,000 liv. st., si on applique le coefficient 36, on obtient 5,313,708,000 liv. st. ou 132,842,700,000 fr., somme insuffisante. En outre, la progression de l'accroissement est moins accusée qu'en France. En 1870, la masse successorale était de 124,405,637 liv. st., elle n'aurait gagné que 22,198,000 liv. st. en douze ans.

En 1875, M. Giffen a procédé à une nouvelle évaluation, en utilisant les résultats de l'*income-tax*, rétablis en 1843 et les déclarations successorales. Il est arrivé au total de 8,548 millions de livres sterling, soit 213,700 millions. Il y a lieu de faire observer que, dans ce total, les capitaux placés à l'étranger entrent pour 7,500 millions, et les propriétés de l'État pour 10 milliards. Le revenu correspondant à ce capital de 213,700 millions était fixé à 571,000,000 liv. st., ou 14,275 millions, sans les salaires.

M. Leone Levi, en 1884, a publié un mémoire sur la répartition de la richesse en Angleterre; mais ce mémoire ne contient pas de nouvelle évaluation du capital de l'Angleterre. Seulement, la masse des revenus, autres que les salaires, y est calculée à 577 millions de livres sterling. En 1882, cette masse s'est élevée à 604,400,000 liv. st. De 1868 à 1882, elle a obtenu une progression à peu près constante :

1868	439,368,000 liv. st.
1870	444,914,000 —
1875	571,056,000 —
1878	578,294,000 —
1880	576,896,000 —
1882	601,400,000 —

Ainsi, en 1875, le capital de l'Angleterre, d'après des évaluations plus incertaines que celles appliquées à la France, était estimé à 214 milliards, qu'on pourrait porter, d'après l'augmentation du revenu, à 225 milliards aujourd'hui. Nous avons obtenu et maintenu pour la France 226 milliards. La France serait donc aujourd'hui aussi riche que l'Angleterre, en y comprenant l'Irlande.

Voici les diverses étapes du développement comparé de la richesse des deux peuples depuis 1789 :

	ANGLETERRE.	FRANCE.
1789.	(1798) 28 milliards, sans l'Irlande.	38 milliards.
1815.	70 milliards.	45 —
1842.	115 —	86 —
1865.	192 —	139 —
1875.	214 —	188 —
1882.	225 —	226 —

Ces chiffres sont intéressants. Il en résulte, en effet .

1° Qu'en 1789, la France était plus riche que l'Angleterre;

2° Qu'en 1815, l'Angleterre avait pris sur la France une avance qui, affaiblié en 1842, avait reparu en 1865, existait encore en 1875, mais qui a disparu aujourd'hui;

3° Que, malgré les événements de 1870-1871 et les difficultés du Gouvernement nouveau, la richesse a plus augmenté en France qu'en Angleterre dans la période 1871-1882. Ce dernier fait est attesté par le tableau des déclarations successorales en Angleterre. De 1870 à 1882, elles ont atteint leur point culminant en 1878 avec 161,379,000 liv. st. ou 145 milliards; elles n'ont représenté, en 1882, que 147,607,000 liv. st. ou 132 milliards.

On remarquera combien ce chiffre est relativement faible, ce qui indique l'infériorité de la méthode des valeurs successorales en Angleterre.

§ 2. — Les États-Unis.

D'après les résultats des *census*, le développement de la richesse aux États-Unis et de la population a suivi depuis 1790 la progression suivante :

ANNÉES.	POPULATION.	RICHELSE.	CAPITAL moyen par tête.
—	—	—	—
		millions de francs.	francs.
1790	3,929,827	3,750	954
1800	5,305,937	5,360	1,010
1810	7,239,814	7,500	1,036
1820	9,638,191	9,410	975
1830	12,866,920	13,265	1,031
1840	17,069,453	18,820	1,103
1850	23,191,876	35,765	1,542
1860	31,500,000	80,795	2,565
1870	38,558,000	128,700	3,338
1880	50,497,057	212,800	4,209

Ainsi, la richesse accumulée aujourd'hui aux États-Unis, en Angleterre et en France, est à peu près la même. Elle est toutefois relativement plus grande en Angleterre, puisque le territoire des îles Britanniques ne représente que les $\frac{3}{4}$ du territoire français, et que leur population n'est que de 35 millions d'habitants au lieu de 38 millions en France. La différence est encore plus grande aux États-Unis dont le territoire équivaut dix-neuf fois le territoire de la France avec une population comptant 12 millions de plus. Le prorata de la richesse par tête est de 6,100 fr. en Angleterre, 5,900 en France, 4,200 aux États-Unis.

§ 3. — L'Italie.

Une publication récente nous permet d'avoir une certaine idée de la richesse et de son accroissement en Italie. M. Maffeo Pantaleoni, professeur de science financière à l'université de Venise, a dressé un tableau des valeurs successorales en Italie de 1877 à 1881. Leur montant était en 1877 de :

Successions.	849,665,000	1881: 897,457,000
Donations.	205,043,000	— 180,961,000
	<u>1,054,708,000</u>	<u>— 1,078,418,000</u>

Les bases d'évaluation sont à peu près les mêmes qu'en France, sauf à l'égard du passif qui est déduit en Italie. Si on applique à ces deux masses le coefficient 36, on obtient 40,944 millions et 41,808 millions. M. Pantaleoni croit ces évaluations inférieures à la richesse de l'Italie. Il a certainement raison, parce qu'on fraude bien plus le fisc en Italie qu'en France. Il propose de les surélever d'un quart, ce qui n'est pas suffisant. M. Pantaleoni essaie de vérifier les résultats ci-dessus au moyen de l'impôt foncier ; d'après les estimations de revenu de l'impôt foncier, rural et urbain, la propriété non bâtie représenterait 29 milliards, et la propriété bâtie 10 milliards. Il resterait 2 milliards pour le capital mobilier, ce qui est inadmissible. Avec la surélévation du quart, le capital mobilier serait porté à 12 ou 13 milliards, somme encore trop faible. Aussi, M. Pantaleoni va-t-il jusqu'à estimer la fraude dans les déclarations successorales à la moitié des valeurs successorales. Il est probable qu'il n'a pas tort.

Ces réflexions montrent combien d'importance il faut attacher au chiffre de 6 milliards auquel ont atteint, en moyenne, dans ces dernières années, les déclarations successorales en France.

§ 4. — La Prusse.

Les progrès de la richesse sont considérables dans toute l'Allemagne, principalement en Prusse; mais les moyens de la constater et d'établir la progression de son développement sont très insuffisants. D'après l'évaluation de M. Soether, rapportée dans le dernier fascicule des *Uebersichten der Weltwirthschaft* de M. Neumann-Spallart (1884), les revenus généraux de la Prusse auraient eu, de 1872 à 1881, la progression suivante :

1872	6,969,400,000 M. ou 8,711,750,000 fr.
1873	7,195,600,000
1874	7,532,400,000
1875	7,628,300,000
1876	7,857,200,000
1877	7,992,200,000
1878	8,069,800,000
1879	8,085,000,000
1880	8,149,600,000
1881	8,228,200,000 ou 10,285,200,000 fr.

Cette somme n'est pas le tiers des 32 milliards auxquels M. Leone Levi a récemment porté l'ensemble des revenus de l'Angleterre et les deux cinquièmes de l'ensemble du revenu général de la France.

D'autres chiffres confirment les calculs de M. Soether. De 1873 à 1884, les recettes nettes budgétaires n'ont augmenté que de 664,190,675 m. à 825,111,917 m.

L'impôt sur les successions n'a aucune importance et ne peut donner lieu à aucune comparaison.

Il est à présumer qu'en Prusse la population, qui compte 28 millions d'habitants, a marché plus vite que la richesse et que la Prusse est dans la période où les peuples accroissent plus rapidement leurs revenus que leur capital. Il en est de même aux États-Unis. C'est l'inverse qui a lieu en Angleterre et en France.

Il y aurait de très nombreuses conséquences à tirer des résultats qui précèdent. Qu'on me permette de les résumer très rapidement :

1° La science de la statistique possède dans l'impôt successoral, tel qu'il est pratiqué en France et en Italie, un instrument précieux pour évaluer la richesse ; toutefois, la méthode que fournit cet instrument doit être contrôlée par d'autres procédés ;

2° La richesse s'est accumulée, en ce siècle, avec une très grande rapidité, en Angleterre, dans le commencement et, en France, à la fin du siècle ;

3° Malgré un développement considérable de population aux États-Unis, en Italie, en Prusse, les progrès de la richesse, aux États-Unis notamment, où un capital étranger d'au moins 10 milliards a été importé et un territoire magnifique mis en exploitation, n'ont pas été aussi favorisés à cet égard que l'Angleterre et que la France ;

4° La France a pu réparer les pertes des révolutions et des guerres. L'organisation fiscale, le régime financier et économique qui sont issus de la Révolution ont ainsi fait leur preuve. Cette organisation, œuvre de l'Assemblée constituante, fournit même à la statistique un élément d'évaluation très précieux des oscillations de la richesse et par suite de l'état économique des États ;

5° Tout indique, dans le siècle prochain, un grand développement de la richesse en Allemagne et en Italie qui, à certains égards, notamment par les institutions de prévoyance et de crédit, sont en avance sur l'Angleterre et la France. Ces États ne doivent pas perdre de vue les enseignements qui résultent des succès comme des épreuves de la France.

Toutes les épreuves de la France sont dues à la guerre, au désordre, au despotisme ou à des restrictions à la liberté des échanges.

Elle doit, au contraire, tous ses succès à la paix, au respect des droits de tous, aux institutions libres et surtout à la liberté commerciale.

E. FOURNIER DE FLAIX.